

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 01818

Numéro SIREN : 391 753 829

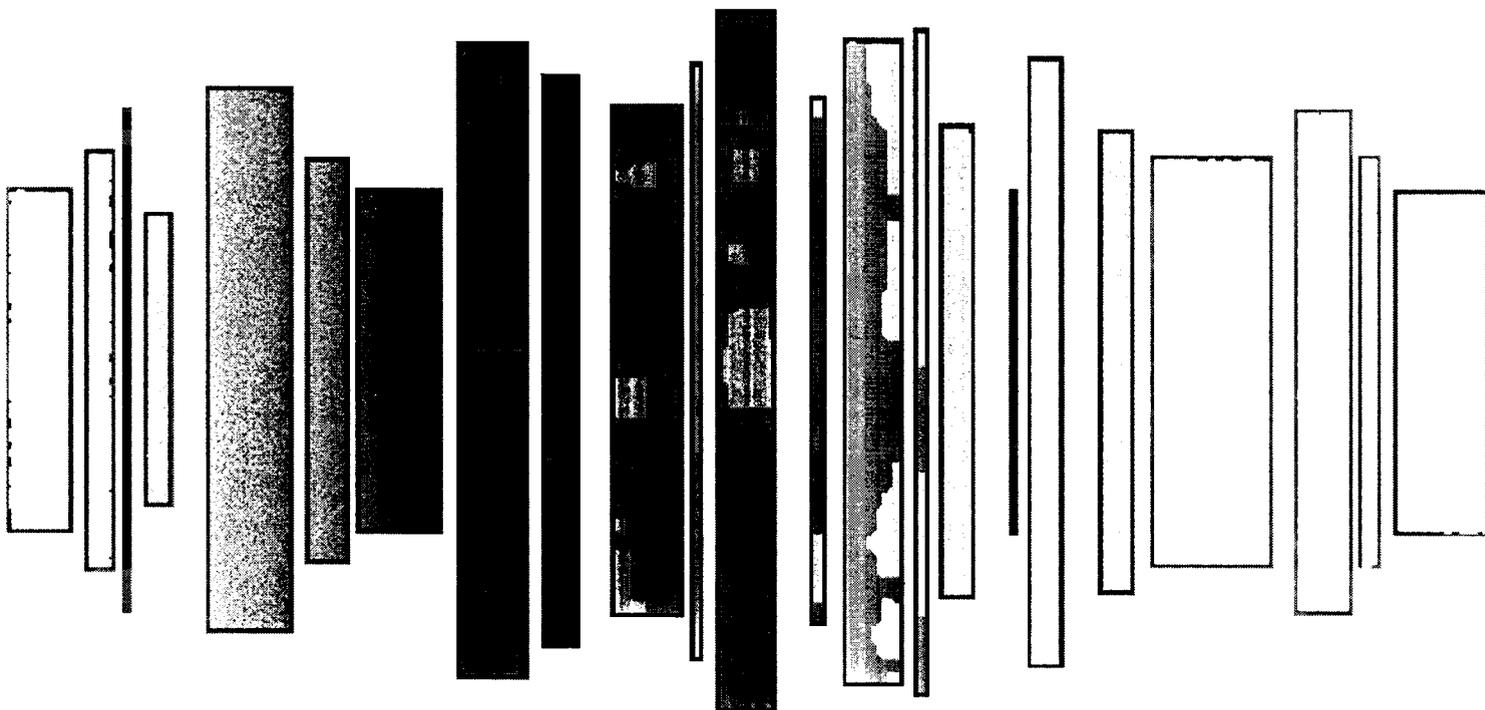
Nom ou dénomination : "ETABLISSEMENT JEAN EMMANUEL GARASA ET ASSOCIES"

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2023 sous le numéro de dépôt 22722



CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. Garasa", written over a faint circular stamp.



SARL GARASA J.E & ASSOCIES

391 753 829 RCS BORDEAUX

COMPTES ANNUELS

du 01/10/20 au 30/09/21

BILAN - ACTIF

30/09/2021

ACTIF

	Valeurs au 30/09/21		Val. Nettes	Valeurs au 30/09/20
	Val. Brute	Amort. & dépréc.		
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 000	5 000		
Fonds commercial (1)	30 490		30 490	30 490
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	31 654	27 268	4 387	5 691
Autres immobilisations corporelles	95 127	94 332	795	1 233
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 773		10 773	10 773
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	173 045	126 600	46 445	48 187
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	10 115		10 115	11 121
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	213 777	25 588	188 189	194 317
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	25 264		25 264	5 774
Autres créances (3)	9 779		9 779	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	190 258		190 258	185 908
Charges constatées d'avance (3)	2 765		2 765	6 959
TOTAL ACTIF CIRCULANT	451 959	25 588	426 371	404 078
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	625 004	152 188	472 816	452 265

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

30/09/2021

PASSIF

	Valeurs au 30/09/21	Valeurs au 30/09/20
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 25 916)	25 916	25 916
Primes d'émission, de fusion, d'apport	73 853	73 853
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	2 592	2 592
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	166 358	137 727
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	18 604	46 631
SITUATION NETTE	287 323	286 719
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	287 323	286 719
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	732	1 421
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	133 285	121 566
Dettes fiscales et sociales	50 565	41 674
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	911	885
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	185 493	165 546
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	472 816	452 265

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

185 493

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produites	Informations	
		Non produites NS	NA
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS	0		
MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS	0		
MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS			
MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES	0		
COMMENTAIRES			

ETABLISSEMENT JEAN EMMANUEL GARASA ET ASSOCIES
Société à responsabilité limitée au capital de 25 916,33 euros
Siège social : MIN de BRIENNE - Case n° 16-18-20 – 110 Quai de Paludate - 33800 BORDEAUX
391.753.829 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JANVIER 2022

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 18 604,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	18 604,07 euros
A titre de dividendes aux associés	9 000,00 euros
Soit 5,29 euros par part	
Solde	<hr/> 9 604,07 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 175 962,18 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts s'élève à 9 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L.131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%	Total
	Dividendes	Autres revenus distribués		
30.09.2020	18 000 €	-	-	18 000 €
AGO 15.09.2019	25 000 €	-	-	25 000 €
30.09.2019	-	-	-	-
30.09.2018	3 000 €	-	-	3 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 janvier 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

